

Apprenons ensemble à vivre « sa fin de vie »

Journal trimestriel HORS SERIE
N°7 Aout 2015 Prix 5€
Directeur de publication : Hubert Landa
SITE www.aavivre.fr
contact@aavivre.fr



Les membres fondateurs de AAVIVRE ... sa fin de vie comprend des individus qui ont fondé en France le mouvement créé en 1980 par Michel Landa Droit de Mourir dans la Dignité. Les principes fondateurs de ce mouvement sont :

- **La liberté de conscience de chacun**
- **La liberté d'expression de chacun**
- **La participation active de chacun dans une association créée pour faire valoir le Droit de Mourir dans la Dignité**

Pour ce faire les membres fondateurs ont créé l'Association Pour le Droit de Mourir dans la Dignité.

Aujourd'hui l'Association pour le Droit de Mourir dans la Dignité (ADMD) est en danger !

Ce N° spécial du journal de l'Association qui Accompagne la Volonté de l'Individu à Vivre dans le Respect de son Ethique est consacré à expliquer pourquoi le changement de statuts proposés par la Direction actuelle de l'ADMD est contraire à l'esprit des fondateurs du mouvement et en quoi leurs comportements et actions nuisent à l'image de notre mouvement.

L'Origine du mouvement et la création de l'ADMD par Michel Lee Landa

Né le premier jour du printemps 1927, Michel est le second d'une fratrie de 3 garçons dont l'ainé est un despote et le petit dernier « beau gosse ». Lui est l'intellectuel, né dans une famille où la mère ressemble à Marilyn Monroe mais s'occupe plus de ses ongles que de ses enfants. Quand au père américain envoyé à Paris pour liquider le surplus de la première guerre mondiale, c'est un McGiver du business et de la finance ...

A 16 ans, Michel en 1943 rejoint le maquis et y voit des copains qui hurlent leur demande à mourir étant « bousillés » par des grenades ou des obus. Il comprend le geste généreux de son chef de bande qui avec l'amour du prochain aide ces malheureux irrécupérables en leur mettant une balle dans la tête. ...

Suite à sa participation à Londres au congrès mondial du « Droit de Mourir dans la Dignité », il publiera « UN DROIT » un article paru dans le Monde en septembre 1979 qui en reprend les thèses . Ce sera la genèse de l'Association pour le Droit de Mourir dans la Dignité fondée à la suite de centaines de courriers de lecteurs qui demandent la reconnaissance légale de ce droit. Michel rencontrera le Sénateur Caillavet, qui avait déjà déposé une première ébauche de loi au Sénat en 1979, et lui demande de fonder l'ADMD, mais celui-ci estime incompatible son statut de Sénateur et le leadership d'une association. Michel déposera donc les statuts de l'ADMD qui sont publiés au Journal Officiel du 5-6 Mai 1980. Il découvrira deux mois plus tard qu'il est atteint d'un cancer des poumons et choisira de mettre fin à ses jours le 21 Août 1981 après avoir perdu la lutte avec cette maladie. Il aura organisé sa mort afin de revoir ses amis venus du bout du monde, partagé avec ses proches les derniers préparatifs et lui-même choisi les posologies glanées des écrits notamment du Dr Admiral en Hollande. Il laissera à l'ADMD une ébauche du fascicule « Autodélivrance » et obtient de son fils Pascal l'engagement de poursuivre ses efforts pour établir ce droit via cette association naissante en lui garantissant la pérennité et de publier ce fascicule Autodélivrance. Parmi les fondateurs de l'ADMD, Marguerite Liégeois a créé la régionalisation du mouvement, Hubert Moreau Trésorier exigera du CA une trésorerie d'un an de fonctionnement pour garantir la pérennité du mouvement, Odette Thibault Docteur ès Science Biologiques, Maître de Recherche du CNRS et journaliste scientifique garantira la traduction Française des doses et des drogues publiées dans Autodélivrance. En 1982, sous la Présidence de Pascal Landa âgé de 30 ans, Autodélivrance, à sa demande et malgré les réticences du CA, sera publié et distribué aux seuls membres de l'ADMD. Lorsque Paul Chauvet brigue la Présidence en 1983, l'ADMD compte 16 000 membres actifs et grâce à la publication d'Autodélivrance vendu 50F, une trésorerie de presque un an de fonctionnement.

30 ans plus tard, avant la Présidence de Jean Luc Roméro, l'ADMD compte 45 000 adhérents actifs (à jour de leur cotisation), obtient lors de sondages depuis 1985 plus de 80% de soutien de l'ensemble de la population française à ses revendications d'un droit de liberté en fin de vie et est reconnue par le ministère de la santé. Cette reconnaissance, obtenue après plusieurs demandes, permet d'être Représentants des Usagers (RU) dans les instances de santé. Le CISS, offre aux membres des 40 associations qui adhèrent, la possibilité d'une formation indispensable s'ils veulent être RU.

Cependant, malgré une loi importante en 2005 reconnaissant le droit au malade de DECIDER de son traitement et au médecin de ne plus être poursuivi lorsqu'il respecte ce droit, la loi du « laisser mourir », il n'est toujours pas possible en France de MOURIR DANS LA DIGNITE, c'est-à-dire selon son choix. Si les privilégiés peuvent compter sur leurs relations, il existe encore trop de cas de souffrances, de misères à la fois physiques et intellectuelles que Michel Landa dénonçait déjà dans l'article fondateur de l'ADMD.

(ceci est un extrait de ce qui est publié sur le site www.aavivre.fr)

« le suicide assisté, est la seule façon de vivre jusqu'à sa fin » Michel L. Landa dans Autodélivrance

Henri Caillavet explique en 2007 pourquoi il a démissionné

Par courrier aux délégués daté du 9 Juillet 2007, Henri Caillavet associé au secrétaire Alain Barrouillet donnaient les raisons de leur démission de l'admd (les caractères en gras sont d'origine).

« Madame la Déléguée, Monsieur le Délégué,

Nous devons par cette lettre commune vous donner les raisons de notre démission d'adhérent de l'admd.

Depuis des couples et des couples de mois nous constatons des errements, des tergiversations et une absence fautive de méthode dans la conduite de l'Association.

Par l'élection de Jean Luc ROMERO, cette médiocre situation a été aggravée. En effet, Jean Luc ROMERO est un politique actif et engagé.

Il est Conseiller Régional et a été candidat très malheureux aux législatives à Paris. Ce mélange des genres est insupportable.

La confusion entre l'activité associative et politique casse la neutralité indispensable. Ainsi Jean Luc ROMERO est un « partisan ».

Il « instrumentalise » l'admd pour son profit personnel politique.

La probité intellectuelle n'exigerait-elle pas qu'il démissionna de son mandat électif ou de la présidence de l'admd ? Il suffit, en effet, de consulter le site internet et de lire les communiqués de presse pour constater ce mélange entre l'activité associative et l'activité politique du Président.

Toutefois, le reproche essentiel que nous faisons aux responsables de l'admd relève de l'éthique. Jusqu'à présent, l'admd acceptait les soins palliatifs – devenus grande cause nationale- militait pour la dépénalisation de l'euthanasie –Hollande, Belgique- et pour l'assistance médicalisée de la mort volontaire – Suisse-

En refusant brutalement de parler de cette dernière l'admd condamne celles et ceux qui ont aidé un père, Jean Léger Caillavet, une mère, Mireille Jospin, un ou une amie , Anne Marie Dourlen-Roullier ... , à mourir et considère, qu'indirectement, ils sont toujours des assassins !

Or, la quasi-totalité des adhérents souhaite l'application à la France des textes suisses. En son temps l'admd avait organisé une consultation auprès des Délégués sur le sujet. Tous, sauf un, c'étaient montrés favorables à la pratique Suisse.

Nous ajoutons, puisque au plan parlementaire la situation est bloquée pour 5 ans, qu'il faudrait se montrer plus audacieux et créer un choc psychologique qui entraînerait un choc législatif. L'Association devrait déposer une nouvelle proposition de loi tendant à l'aide médicalisée au suicide.

C'est parce qu'un semblable engagement courageux n'est pas jugé acceptable par le CA de l'Association que, pour rester fidèles à notre engagement moral, et à l'article fondateur de Michel LANDA (1980) nous avons décidé de quitter l'admd.

Nous osons espérer aussi que les administrateurs sauront éviter des gaspillages, des dépenses onéreuses et stériles ayant pour seul but de porter « en gloire » quelques intervenants.

Pour la dernière fois, nous vous assurons de nos sentiments de sympathie.

Henri,



Alain,



2012 Lettre ouverte aux Administrateurs et Délégués

Pascal Landa, administrateur de l'ADMD pendant plus de 30 ans dénonce les dérives de l'ADMD. Nous ne publions pas ici les annexes mais le texte et ses annexes peut être consulté sur le site www.aavivre.fr.

Lettre ouverte aux membres du conseil d'administration, aux délégués et adhérents de l'ADMD

par Pascal H. Landa

fils du fondateur de l'ADMD : Michel Landa

Président de 1981 à 1983

administrateur **ADMD** de 1983 à 2009 avec une interruption

Pourquoi je vous écris ?

Je me suis présenté ce 25 janvier 2013 au Conseil d'Administration de l'ADMD et le Président Jean-Luc Roméro m'a interdit d'y participer. Je m'y étais présenté au titre de Président d'Honneur, voté par le premier conseil d'administration présidé par Paul Chauvet et l'article 2.3 de nos statuts §1 (*le signe § indique une annexe*):

Art. 2.3 : Le titre de membre d'honneur peut être décerné par le conseil d'administration aux personnes qui rendent, ou ont rendu, des services signalés à l'Association. Ce titre confère aux personnes qui l'ont obtenu le droit de voter à l'assemblée générale et d'assister aux conseils d'administration sans voix délibérative.

Le Président Jean-Luc Roméro a refusé ma participation bien qu'agrée par la Secrétaire Générale, sur la base qu'il conteste mon statut de Président d'Honneur (*tout en me proposant de le faire voter...*), arguant qu'il n'y a qu'un seul Président d'Honneur, son prédécesseur, alors que cette distinction a toujours été proposée aux présidents sortants d'office.

Militant depuis 1980 avec vous, j'ai un regard historique sur l'ADMD et j'ai toujours tenté de veiller à faire respecter l'esprit des fondateurs de notre mouvement. Exemple, j'ai assumé un nouveau mandat d'Administrateur quand l'affaire LEGAY a été révélée et que l'ADMD se déchirait.

Aujourd'hui je m'adresse à vous car j'estime que notre association doit reprendre le chemin « associatif » (donc participatif et collégial) et s'assurer que l'autocratie actuelle que je constate ne dérive pas en abus de biens sociaux.

L'ADMD doit se redéfinir §2 pour accompagner une loi qui semble imminente et devenir un partenaire de l'État en garantissant à chacun que cette loi s'applique, que tous soient accompagnés si besoin et qu'il n'y a pas de dérives morales ou éthiques. C'est particulièrement ce dernier point qui me semble justifier que l'ADMD se redéfinisse comme un garant de notre liberté de choix face à la mort.

État actuel de notre Association :

Au fil des ans l'ADMD atteint progressivement le premier objectif fixé par ses fondateurs, avoir une loi discutée au parlement et votée dans des termes formulés par l'ADMD.

Chaque président de l'ADMD a permis au fil des ans de se rapprocher de ce but, Jean-Luc Roméro, après le Sénateur Caillavet, a certainement fait avancer l'acceptation du dialogue sur la fin de vie dans les instances politiques et il est important de le dire et de lui en être reconnaissant. Il excelle dans l'exercice de communication comme en témoigne les réunions publiques, dont la dernière à l'Hôtel de Ville de Paris. Ont participé un groupe de personnalités qui, s'il ne s'élargit guère, a des positions qui se rapprochent progressivement de notre revendication « le droit de mourir dans la dignité » avec le concours garanti et en temps utile de la profession médicale §3.

Le dernier « Rapport Sicard » tente encore une fois de retarder le vote d'une loi claire et fondatrice du « droit de mourir dans la dignité (chaque lobby y trouve ce qu'il y veut). Le

rapport souligne cependant l'hypocrisie de la situation actuelle, les inégalités face à la mort, les lacunes de la loi Léonetti et le fait qu'une loi sur le choix individuel de sa fin de vie n'engendrerait pas de débordement. Encore une avancée vis-à-vis des législateurs, qui, progressivement comme beaucoup (exemple, Bernard Kouchner qui maintenant s'aligne sur nos positions), considèrent que face à la majorité de la population (+80%) une loi qui répondra au « droit » des individus et aux cas « d'échecs de la médecine » est maintenant devenue inévitable. Il faut s'assurer qu'il ne permettra pas une « loi d'exception » voulue par le Conseil de l'Ordre.

En matière de gestion de l'ADMD, Jean Luc Roméro en plaçant son ami et stratège politique Philippe Lohéac comme Directeur (sous le titre de Délégué Général ... qui ne veut rien dire et lui donne un ascendant sur d'autres délégués bénévoles), en plaçant des amis comme salariés de l'ADMD en faisant nommer des administrateurs dans le cadre d'une « liste » de personnes « à l'ordre », atteint l'objectif qu'il s'est fixé de régner en maître absolu sur la destinée de l'ADMD.

J'ai lors de mon dernier mandat présenté plusieurs projets, dont notamment la ré-informatisation de l'ADMD (mon métier) et constaté que toute initiative non maîtrisée, que toute divergence d'opinion ou critique constructive faisait l'objet systématique d'un blocage ou/et d'une ré-appropriation personnalisée. On peut continuer à le constater dans les frustrations des diverses commissions : documentation, ouverture, journal... J'ai de manière répétée dénoncé en conseil et par des écrits ces dérives autocratiques tout en reconnaissant les mérites d'une prise en main suite à l'affaire LEGAY.

Jean Luc Roméro aurait décidé de ne plus adhérer à la Fédération Internationale des ADMD ni celle des Européens. Cela m'est rapporté par la Secrétaire Générale et peut être vu sur les entêtes de nos documents. Michel Landa s'est beaucoup inspiré des membres de la fédération internationale lors de la création de l'ADMD et nous avons un rôle important sur le plan international (exemples nous avons aidé les Belges à créer leur association, j'ai l'année dernière participé à recadrer les axes d'action de la Fédération Internationale). Jean Luc Roméro fait ici une erreur stratégique qui porte conséquences.

La négation de notre passé m'est aussi rapporté par deux chercheurs qui disent-ils sont « mal reçus » par Philippe Loéac qui ne facilite pas l'accès aux archives. On me dit par ailleurs que certaines de ces archives soit ont été jetées ou disparues §4... donc ne sont plus gérées. Notre passé est important tant pour l'histoire et pour permettre une vue sur le futur.

Dans tous ces domaines, népotismes isolation internationale, négation du passé, refus de réelles attributions de missions aux administrateurs et délégués, démission forcée de délégués contestataires, ... **la gestion actuelle de notre association est inacceptable.**

La dernière invitée internationale à la réunion de l'Hotel de Ville de Paris ne milite que pour le suicide assisté (huée par ceux présents). Celui qui fait ce choix prend une position contraire à nos revendications, Jean Luc Romero serait-il contre ?

L'argent de nos cotisations et notre notoriété depuis longtemps engendrent des dysfonctionnements dans notre association. Elles devraient être utilisées pour faire avancer la reconnaissance de nos droits, pour aider les français à mieux vivre, mieux envisager leur fin de vie, et mourir dans la sérénité qu'ils se sont choisis, *que chacun de nous choisit !* J'ai demandé depuis plusieurs années que l'on établisse une comptabilité transparente, analytique (qui permette de prendre des décisions en sachant à quoi sert l'argent des adhérents) mais cela a toujours été refusé.

Je demande aujourd'hui un AUDIT financier détaillé des finances de l'ADMD avant la prochaine élection.

Ce rapport d'audit mandaté en toute indépendance par les délégués (et non pas par le siège §5), doit détailler les comptes afin d'identifier les dépenses engagées par chacun des individus, par chacune des délégations, par poste de dépense par le siège, les rémunérations des employés et les frais « non identifiés ». Il doit être diffusé à tous les délégués et administrateurs en toute transparence 3 mois avant les prochaines élections. C'est essentiel pour prendre des décisions d'orientation et établir des priorités dans tous types d'organisation, pourquoi pas nous ????

Je sais que la direction actuelle s'opposera à cet audit alors qu'elle y aurait tout à gagner si elle avait la conscience tranquille. Si vous, les délégués ne pouvez l'obtenir, alors il faudra le faire faire par une demande de contrôle par le fisc (malheureusement!). Cela ne pourra se faire avant la prochaine élection, en dernier recours cela s'impose aujourd'hui.

Je reste convaincu que tout pouvoir, exercé sans contre-pouvoirs, engendre systématiquement des abus de pouvoirs (le triangle équilibré de pouvoirs et contre-pouvoirs est un principe bien connu à mettre en œuvre dans nos statuts §6).

Nous avons et aurons l'ADMD que nous méritons.

Tant que les délégués ne s'organiseront pas pour exiger TRANSPARENCE, DEMOCRATIE, COLLEGIALITE, Jean-Luc Roméro proposera avec son ombre Philippe Lohéac une direction qui, malgré ses défauts, vaut mieux qu'aucune direction. Mais je sais que dans nos délégués, dans nos membres et nos amis une équipe de direction digne de ce nom existe..

Aucune personne d'envergure ne voudra se présenter comme président ou tête de liste tant qu'elle ne sera pas portée par une équipe et un mouvement de fond animé par les délégués capables de faire élire une liste de personnes qui adhèrent à ces principes.

Je vous recommande :

- de créer une liste de délégués et membres qui sont convaincus qu'ASSOCIATION vaut mieux qu'autocratie
- de travailler à faire comprendre à nos adhérents les enjeux et les choix de la prochaine élection (**demain!**)
- de définir un projet pour le futur de l'ADMD et des statuts qui garantissent une gestion associative, donc participative et démocratique.

Une fois que vous aurez mis en place une telle organisation qui s'engage à respecter l'esprit et les obligations légales des associations, alors il sera temps de contacter des personnalités, des leaders d'opinion, des personnes qui seront capables de proposer un futur à long terme à notre association.

Souhaitez-vous ré-élire un Président qui ne respecte ni les statuts de l'ADMD, ni l'esprit de la loi 1901?

Alors que nous revendiquons le respect du droit de chacun face à la mort, n'est-il pas essentiel que l'on respecte le droit légal des associations et ceux qui ont fondé l'ADMD ainsi que ceux qui ont adhéré aux statuts de notre association ?

A la fin de mon dernier mandat j'ai considéré que cette situation arriverait à terme à créer une opposition qui s'exprimerait lors d'un vote de renouvellement du conseil d'administration. Il me semble que c'est le cas aujourd'hui et que la prochaine élection permettra une ré-orientation des missions et engendrer une refondation démocratique statutaire.

Mes motivations??? vous pouvez consulter <http://longears2chile.blogspot.fr> pour constater que je n'ai aucune velléité pour un mandat ou autre rôle dans l'ADMD (j'ai déjà beaucoup donné) hors celui d'adhérent qui porte les valeurs de ses fondateurs. Je vous informe que je ne pourrais vous répondre étant parti très loin, mon message est : c'est à VOUS d'agir.

Je reste parmi vous même à distance et reconnaît les difficultés à venir.

Avec toute mon amitié de militant pour le DROIT DE MOURIR DANS LA DIGNITE

Pascal Landa

Tract distribué à Bordeaux en 2013 lors de l'Assemblée Générale

ADMD – POUR REMETTRE NOTRE ASSOCIATION SUR LE DROIT CHEMIN

Aujourd'hui l'ADMD est dédiée à la personnalité de Jean Luc Roméro (JLR), elle ne valorise pas le travail des délégués, ne donne plus la parole aux adhérents, et les actes de la Direction mettent en danger l'image de l'ADMD et sa crédibilité tout en s'éloignant des principes fondateurs de notre association.

Les constats que nous, administrateurs et délégués, faisons sur les dernières années:

Le Conseil d'Administration(CA) ne décide en rien des orientations stratégiques, financières ou opérationnelles et ne dispose pas des moyens d'informations pour le faire. La majorité des personnes qui y siègent sont choisies et promues (vote par liste) par JLR pour leur passivité. Exemple : les derniers rapports d'activité n'ont jamais été soumis par écrit au CA. Les salaires des salariés ne sont pas approuvés en CA, ni les embauches d'amis de JLR.

60% des délégués ont été renouvelés depuis que JLR a pris la présidence. Tout dissident est exclu sans être entendu et ceci sur un motif fabriqué de toutes pièces.

Le choix de nouveaux délégués ne correspond pas aux procédures du règlement interne.

Une comptabilité analytique a été demandée depuis des années, sans suite. Celle-ci permettrait au CA de prendre des orientations stratégiques et s'assurer de la bonne affectation des fonds. C'est la mission première d'un Conseil d'Administration . Aujourd'hui rien n'est discuté ni décidé en CA, JLR fait de longs discours et ensuite demande validation. Aucune discussion n'est jamais admise si JLR n'en veut pas.

Toute proposition qui n'émane pas de JLR est systématiquement contournée ou refusée (ex: refonte de l'informatique, déménagement du siège, refonte des documents, audit ... etc). La direction décide sans avis du CA d'accepter ou refuser les initiatives des délégués

le règlement interne est contourné (ex : candidatures des représentants des délégués) quand cela arrange « la direction » et n'est plus publié sur le site ADMD alors qu'il doit être accessible à tous les adhérents.

la liste des délégués et leurs coordonnées n'est jamais à jour sur le site ADMD, cela interdit toute communication avec ou entre les délégués

Les déplacements de JLR coïncident trop souvent avec des interventions sur le SIDA, ou la promotion de ses livres alors que l'ADMD paie tous les frais.

Dépense inconsidérée et sans accord du CA du “trésor de guerre” d'un an de trésorerie. Les dirigeants antérieurs de l'ADMD pendant plus de 20 ans ont considéré cette réserve essentielle pour permettre à l'ADMD des actions ponctuelles et d'éventuelles prises de risques pour faire avancer nos idées.

Refus de publier dans le journal de l'ADMD des articles écrits par des adhérents qui ne sont pas dans le cadre de la pensée unique de JLR.

Autres témoignages et faits documentés disponibles sur demande.

En conséquence, un groupe d'adhérents se propose de créer une équipe de travail pour conduire des actions efficaces pour notre mouvement sans vouloir entrer en conflit avec la direction actuelle.

Rejoignez nous en contactant: vivreladmd@gmail.com .

Vous contribuerez ainsi à notre équipe qui respecte les valeurs des fondateurs, le droit des associations 1901 et milite pour une loi de liberté fondamentale dans un contexte responsable.

Lettre d'analyse de la proposition actuelle de changement de statuts de l'ADMD

Ami délégué, adhérent de l'ADMD et autres acteurs de notre mouvement

Jean Luc Roméro, élu par liste avec son CA, veut changer les statuts de l'association pour:

- qu'il puisse être Président “à vie”
- qu'il puisse financer ses “petits amis” via la structure “jeunes de l'ADMD”
- qu'il puisse financer son conjoint et d'autres via la rémunération administrateurs

- qu'il puisse virer toute personne, notamment les délégués, sans avoir à le justifier (ADMD condamné en justice – cas Mireille Grebonval)
- qu'il puisse coopter des administrateurs qui eux ne seraient plus élus par la base des adhérents

Comment peut on militer pour la liberté et rester "aux bottes" d'individus qui s'approprient une association pour raisons personnelles ?

Ne plus être délégué de l'ADMD ne veut pas dire que vous "lâchez" les personnes qui vous ont suivi.

Vous pouvez via une autre association continuer votre action,

- animer les adhérents qui vous suivront,
- agir et conduire des actions locales
- participer comme RU dans les instances et institutions, via le CISS ou autre.
- communiquer et être le référent sur ce thème de la presse, des notables et des représentants de l'état
- représenter vos adhérents dans les instances de Direction

Ne plus adhérer à l'ADMD ne veut pas dire que vous ne pouvez pas adhérer à une des autres associations qui militent pour une législation du système de santé qui respecte chacun des citoyens usagers de la santé. AAVIVRE ...sa fin de vie, Mouvement Libre Choix, Ultime liberté ont chacune des approches différentes mais offrent les mêmes services, parfois plus et en toute transparence.

La plupart des associations laïques partagent le même combat.

Outre les associations de malades, Que choisir santé et l'UFAL sont reconnues par le ministère de la Santé.

En quittant l'ADMD plusieurs délégués très actifs ont continué leurs actions et sont reconnus dans leur région. Ils n'ont « lâché » personne, ils maintiennent leurs relations et au contraire, l'image de l'ADMD s'étant largement dégradée auprès des « responsables » politiques et intellectuels, ils sont mieux accueillis car n'ont plus cette image d'extrémiste que véhicule actuellement l'ADMD.

Nous militons pour une fin de vie choisie, pour que notre ultime décision soit respectée, pas pour telle ou telle association.

Cela a pris 30 ans pour créer un nom et une image mais déjà sa destruction est en cours du aux comportements de la Direction actuelle.

Les délégués qui ne dénonceront pas ce qui se prépare : la prise de pouvoir d'un seul homme et la trahison de ceux qui cotisent dans un esprit associatif ... seront complices de ses actes.